

Séance du 12 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le 12 avril, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie suivant convocation du 5 avril 2017.

Etaient présents : M. QUESNEY, M. MADONNA, Mme CAMIER, Mme BRÉANT, Mme CORADELLO, M. SIMÉON, M. VERSAVEL, M. DERRIEN, M. GUÉROULT, Mme SWERTVAEGER, M. MÉNARD, Mme DUPONT,

formant la majorité des membres en exercice.

Absents : M. DESMARAIS, Mme QUESNE, Mme RENAULT

Mandat : Mme QUESNE donne pouvoir à Mme DUPONT

Mme CORADELLO et M. DERRIEN sont nommés secrétaires de séance.

Délibération vote du compte administratif commune 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif de la commune pour l'année 2016.

- Dépenses d'investissement : 88 586,54 €
- Recettes d'investissement : 47 485,04 €

Ce qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 41 101,50 € pour l'exercice.

- Dépenses de fonctionnement : 595 975,69 €
- Recettes de fonctionnement : 700 676,86 €

Ce qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 104 701,17 € pour l'exercice.

Il est suggéré de réduire l'éclairage public au parc de jeux afin de baisser les consommations.

De même que monsieur le Maire explique que le poste photocopieur de la mairie a largement été dépassé. Trop de copies couleurs ont été faites.

Monsieur le Maire va écrire un courrier à toutes les associations communales afin que celles-ci privilégient les copies noir et blanc sur papier couleur.

Après que le Maire ait donné d'autres précisions sur certains postes, le compte administratif 2016 pour la commune est adopté à l'unanimité.

Vote du compte administratif assainissement 2016

Monsieur le Maire donne lecture du compte administratif assainissement pour l'année 2016.

- Dépenses d'investissement : 19 024,00 €
- Recettes d'investissement : 16 500,00 €

Ce qui laisse apparaître un déficit d'investissement de 2 524,00 €.

- Dépenses de fonctionnement : 26 260,45 €
- Recettes de fonctionnement : 20 465,88 €

Ce qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 5 794,57 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte administratif assainissement 2016 à l'unanimité.

Monsieur le Maire précise que le contrat d'affermage avec la SAUR prend fin au mois de juin 2017 et qu'il sera nécessaire de faire un avenant jusqu'à ce que la compétence soit reprise par la communauté de communes du Roumois Seine.

Délibération
amortissements sur le
budget assainissement

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de la trésorerie du Roumois, la clôture du Lagunage, le poste de relevage, le désherbeur thermique ainsi que la débroussailleuse sont à amortir à compter de 2017. Le conseil doit choisir la durée d'amortissements à prendre.

- pour la clôture du Lagunage, dont le montant s'élève à 32964,48 € TTC, sur une durée de 10 ans, le montant de l'amortissement annuel sera de 3296,45 €.
- le poste de télésurveillance, dont le montant s'élève à 8472 € TTC, sur une durée de 5 ans, le montant de l'amortissement annuel sera de 1 694,40 €.
- la débroussailleuse et le désherbeur thermique, dont le montant s'élève à 1 500 € TTC, sur une année, le montant de l'amortissement sera donc de 1 500 €.

Le conseil municipal accepte à 11 voix pour et 1 abstention la durée des amortissements sur le budget assainissement.

Délibération demande de
subvention Tennis club de
Routot

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal d'une demande de subvention du Tennis Club de Routot.

2 enfants de HAUVILLE sont licenciés à ce club.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 20 € au Tennis club de Routot.

Délibération encaissement
chèques assurance

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de délibérer pour l'encaissement de 3 chèques.

Ceux-ci concernent :

- le remboursement du remplacement du lampadaire devant le restaurant scolaire endommagé par un administré,
- le remboursement de la cotisation assurance du tracteur KUBOTA vendu l'année dernière,
- le remboursement de la cotisation assurance du scooter vendu aussi.

Délibération vote taux
d'imposition 2017

Monsieur le Maire explique qu'il avait reçu 3 propositions d'augmentation des impôts de la trésorerie du Roumois.

Pour un produit de recette de 228 795 € une augmentation de 8,08 à 8,19 % pour la Taxe d'Habitation (TH), de 13,75 à 13,93 % pour la Taxe du Foncier Bâti (TFB) et de 33,89 à 34,34 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) soit une augmentation globale d'environ 1,33 %.

Pour un produit de recette de 230 766 € une augmentation de 8,08 à 8,26 % pour la TH, de 13,75 à 14,05 % pour la TFB et de 33,89 à 34,64 % pour la TFNB soit une augmentation globale d'environ 2,2 %.

Pour un produit de recette de 231 761 € une augmentation de 8,08 à 8,29 % pour la TH et de 13,75 à 14,12 % pour la TFB, et de 33,89 à 34,79 % pour la TFNB soit une augmentation globale d'environ 2,65 % du taux.

Même avec une augmentation de 2,2 % celle-ci reste en dessous de la strate des

communes du département.

Le conseil municipal décide de choisir la 2^{ème} proposition soit :
une augmentation de 8,08 à 8,26 % pour la TH,
de 13,75 à 14,05 % pour la TFB
de 33,89 à 34,64 % pour la TFNB.

Vote du budget 2017
commune

Monsieur le Maire propose de voter le budget primitif 2017 de la commune par chapitres. Une présentation des comptes est faite.

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 872 596,67 €
- Recettes : 872 596,67 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 186 651,62 €
- Recettes : 186 651,62 €

Le Budget Primitif 2017 de la commune est adopté à l'unanimité.

Vote du budget 2017
assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2017 assainissement par chapitres.

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 40 948,22 €
- Recettes : 129 407,87 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 9 052,00 €
- Recettes : 32 848,62 €

Le budget assainissement est adopté à l'unanimité.

Délibération indemnités
de fonction du Maire, des
Adjoints et du Conseiller
Municipal

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'indice relatif aux élus a augmenté le 1^{er} janvier 2017.

Il est nécessaire de délibérer sur cette augmentation avec un effet rétroactif au janvier 2017.

Le conseil municipal approuve l'augmentation à 9 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions.

Délibération groupement
d'achat électricité

Le SIEGE propose une adhésion à un groupement d'achat (compteur église – mairie). Une économie de 13 % est espérée.

Monsieur DERRIEN doit contacter le SIEGE.

Cette délibération est reportée à la prochaine réunion fautes d'éléments comparatifs.

Questions diverses

Monsieur le Maire explique que deux enfants de HAUVILLE sont scolarisés à Saint Ouen de Thouberville. Les parents ont emménagé en cours d'année sur la commune.

La demande porte sur les années scolaires 2016/2017 et 2017/2018. Les frais de scolarité sont de 550 €.

Le conseil municipal refuse la demande au motif qu'il y a une école sur la commune et qu'il est important que les enfants de la commune y soient scolarisés.

Monsieur le Maire redonne les tours de garde du bureau pour les élections présidentielles du 23 avril et du 7 mai 2017.

Remerciements à M. VERSAVEL et M. DESMARAIS pour l'organisation de la FRAPPADINGUE.

M. DERRIEN informe que le comité des fêtes a ouvert une page FACEBOOK.

M. SIMÉON demande où peut être mis le tas de sable près du parc de jeux.

M. MADONNA prend la parole et donne le compte rendu et les retours du repas des aînés 2017. Il informe qu'il est possible que l'équipe organisatrice recommence en 2018.

Mme DUPONT explique que les retours qu'elle a eu ne sont pas les mêmes. Certains aînés n'étaient pas satisfaits.

Monsieur le Maire donne son sentiment par rapport au repas et explique que si cela continue il n'y aura plus de repas des aînés.

Mme DUPONT explique que des arbres poussent côté Nord-Est de l'église et qu'il faudrait nettoyer les murs.

M. QUESNEY a rendez-vous mi-mai avec une entreprise pour le marquage au sol.

Mme SWERTVAEGER s'excuse de ne pas avoir pu aider au repas des aînés.

Un rendez-vous pour le projet du terrain de loisirs a lieu le lundi 15 mai 2017 au parc de jeux.

Fin de séance à 23H30.